

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **4^e jour du mois de mars 2013**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2013-54

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2013-55

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de la direction de l'Estrie du ministère des Transports informant la Ville d'Asbestos d'un ajustement des coûts de système pour l'année 2012 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées, ajustement de l'ordre de 4 647 \$.
- › Lettre de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie du MDDEFP concernant l'élaboration de plans directeurs de l'eau et nous invitant à consulter les sites Internet à cet effet.

PRÉSENTATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA MADA ET DE L'ÉCHÉANCIER

La conseillère Nicole Forgues, responsable du dossier, présente à l'assemblée les membres du comité consultatif de la « Municipalité amie des aînés ». Elle donne certaines informations et précise que le comité a dix-huit (18) mois pour élaborer la politique applicable aux aînés.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- Un citoyen veut savoir qui gère l'Écocentre. Il se demande de plus qui applique le règlement sur la marche au ralenti. Il ajoute que depuis sa plainte de la dernière séance, les camions de l'Écocentre font encore de la marche au ralenti.

2013-56

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES : PARTICIPATION À LEUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'activité « Soirée Casino » organisée par le Centre d'action bénévole des Sources avec l'achat de huit (8) billets pour un montant de 200 \$, montant pris à même les fonds du tournoi de golf.

Adoptée.

2013-57

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES : DEMANDE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES POPOTES ROULANTES

Dans le cadre de la semaine des popotes roulantes, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos défraie le repas des bénéficiaires de la popote roulante le mardi 19 mars 2013 pour un montant de plus ou moins 135 \$, dépendamment du nombre de bénéficiaires qui recevront un repas cette journée-là. La Ville d'Asbestos recevra une facture avec le montant exact à défrayer, montant à prendre dans le fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2013-58

DEMANDE DE PARTENARIAT DU CLUB DE MINÉRALOGIE D'ASBESTOS : FOIRE MINÉRALOGIQUE, ÉDITION 2013

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ à la grande foire minéralogique d'Asbestos qui se tiendra les 17 et 18 août 2013. Le montant du partenariat sera pris dans les fonds provenant du tournoi de golf du maire. Le Conseil municipal émet une condition au fait d'avoir un kiosque de promotion de la Ville d'Asbestos lors de cette activité.

Adoptée.

2013-59

LA CROISÉE DES SENTIERS : PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS AUX PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos appuie l'organisme la Croisée des sentiers avec un montant de 500\$ pour l'aider dans l'organisation d'activités visant à promouvoir la sensibilisation à la santé mentale dans les entreprises. Ce montant sera pris dans les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

**2013-60
PUBLICITÉ AU COMITÉ DE PÊCHE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos défraie un montant de 100 \$ pour de la publicité à paraître dans le bottin des partenaires du Comité de pêche.

Adoptée.

**2013-61
APPUI FINANCIER AUX ATHLETES D'ASBESTOS PARTICIPANT AU PROGRAMME
DES JEUX DU QUÉBEC EN ESTRIE**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande de soutien financier des Jeux du Québec Estrie dans les cadres de la 48^e Finale des Jeux du Québec dans la ville de Saguenay du 1^{er} au 9 mars 2013, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer la somme de 500 \$ correspondant à une commandite « Ami ExtraORDinaire » dans le cadre de la participation financière proposée aux municipalités. Cette somme sera prise à même les fonds amassés lors de la tenue du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

**2013-62
APPROBATION DES DÉBOURSÉS JANVIER ET FÉVRIER 2013**

Après étude et vérification de la liste de comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour les mois de janvier et février 2013, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	739 190,75 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2013:	739 190,75 \$
- Administration municipale	624 358,20 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de février 2013:	624 358,20 \$

Adoptée.

**2013-63
ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ POUR L'OBTENTION DE
SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE
COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actulaires inc. pour un montant de 273 856,91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284,55 \$;

ATTENDU QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actulaires inc. est de 0,8 % ;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actulaires inc. ;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE selon l'estimation de la Ville d'Asbestos, la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

- › QUE la Ville d'Asbestos confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actulaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 % ;
- › QUE l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- › QUE la Ville d'Asbestos s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé ;
- › QUE la Ville d'Asbestos mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- › QUE la Ville d'Asbestos s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée.

2013-64

PACTE RURAL, VOLET SUPRALOCAL – AMÉNAGEMENT D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE AU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que le Camp musical dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le Camp musical demande un appui à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la volonté de la Ville d'Asbestos de soutenir le développement culturel sur le territoire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos appuie la demande d'aide financière du Camp musical d'Asbestos pour le projet d'aménagement d'une scène extérieure dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal.

Adoptée.

2013-65**PACTE RURAL, VOLET SUPRALOCAL – PROJET D’AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE SUR LA 1^{re} AVENUE**

CONSIDÉRANT que la Ville d’Asbestos conjointement avec l’École secondaire de l’Escale dépose une demande d’aide financière dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la volonté de la Ville d’Asbestos de promouvoir la diffusion de l’information sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d’Asbestos appuie le projet d’afficheur électronique dans le cadre Pacte rural, volet supralocal.

Adoptée.

2013-66**PACTE RURAL, VOLET SUPRALOCAL - EXPOSITION ET LIVRE : LES SOURCES VUES DU CIEL**

CONSIDÉRANT que le P’tit bonheur de Saint-Camille a déposé une demande d’aide financière dans le cadre du Pacte rural, volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le projet cadre avec la volonté de la Ville d’Asbestos de soutenir le développement culturel sur le territoire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d’Asbestos appuie le projet intitulé : « Exposition et livre : Les Sources vues du ciel » dans le cadre Pacte rural, volet supralocal.

Adoptée.

2013-67**PACTE RURAL, VOLET LOCAL - CHOIX DES PROJETS**

Dans le cadre du programme du Pacte rural, volet local, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d’Asbestos recommande les projets suivants :

- › Installation d’une cloche à vêtement extérieure pour la récupération des vêtements pour l’organisme Comptoir familial d’Asbestos pour un montant de 1 750 \$.
- › Amélioration des infrastructures de la patinoire du secteur Beausite pour un montant de 55 000 \$.
- › Installation d’équipements extérieurs pour personnes âgées dans le parc du Centenaire pour un montant de 6 400 \$.

Adoptée.

2013-68**NOMINATION AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE TRANSBESTOS INC.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la conseillère Nathalie Durocher soit nommée représentante de la Ville d’Asbestos auprès du conseil d’administration de Transbestos inc.

Adoptée.

2013-69**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : COTISATION 2013**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa cotisation au montant de 100 \$ pour l'année 2013 au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Adoptée.

2013-70**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL ET À LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL-CADRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser le maire Hugues Grimard et le directeur général et directeur du personnel, Georges-André Gagné à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée.

2013-71**CONFIRMATION DE L'UMQ COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos adhère au regroupement d'achat d'assurances de dommages Bécancour avec d'autres villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir comme mandataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

- › DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de 5 ans (du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2018).
- › DE VERSER un montant annuel correspondant à 1% du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 10 000 \$ et à un maximum de 20 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les ajustements seront effectués lorsque la prime totale du regroupement sera connue. La municipalité autorise l'UMQ, en plus du 1% du total des primes dans le cadre du regroupement d'achat, à conserver le montant de revenu d'intérêt généré par le placement à titre d'honoraire pour la gestion du fonds de garantie et des réclamations.

Adoptée.

2013-72

ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS : RESPECT DES MODALITÉS RELATIVES AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO)

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que :

- › la Ville d'Asbestos s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- › la Ville d'Asbestos s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECO 2010-2013;
- › la Ville d'Asbestos approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- › la Ville d'Asbestos s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- › la Ville d'Asbestos s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

2013-74

SOUSSION POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INFRASTRUCTURES - OUVERTURE DE LA RUE DE L'ARDOISE : ADJUDICATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie pour services professionnels en infrastructures pour le projet d'ouverture de la rue de l'Ardoise dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 12 février 2013;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

	Pointage interiminaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Les Services Exp inc.	89 %	92 500,26 \$	15,03
Les Consultants SM inc.	95 %	37 941,75 \$	38,21
Genivar inc.	86 %	48 867,37 \$	27,83

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage interiminaire), le prix a été considéré et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage interiminaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjudgé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la firme SM inc. a détaillé sa soumission comme suit :

Étape 1 : présentation des deux (2) options avec estimés :	2 500,00 \$
Étape 2 : plans et devis préliminaires (70%)	2 500,00 \$
Étape 3 : plans et devis définitifs (100%)	2 500,00 \$
Étape 4 : appel d'offres, addenda et plans émis pour construction :	1 500,00 \$
Étape 5 : suivi et surveillance :	21 500,00 \$
Étape 6 : acceptations provisoire et finale des travaux :	1 500,00 \$
Étape 7 : plans « Tel que construit » :	1 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Les consultants SM inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour les services professionnels en infrastructures pour le projet d'ouverture de la rue de l'Ardoise dans le Parc industriel d'Asbestos au coût de 33 000 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2013-74.1

MANDAT POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL : RUE DE L'ARDOISE

CONSIDÉRANT que la Ville est en processus de développement de la rue de l'Ardoise afin de favoriser la croissance du parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville doit au préalable vérifier la présence sur le site de contraintes écologiques au développement susceptible d'exiger une autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme S.M. afin d'effectuer l'étude de caractérisation du milieu naturel sur le site de prolongement de la rue de l'Ardoise pour un montant de 3 950 \$, plus taxes.

Adoptée.

2013-75**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR AU LOCAL DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser Climco Service à procéder à la fourniture et l'installation d'un échangeur d'air au local de l'Association des retraités situé au Centre de loisirs Notre-Dame de Toutes Joies, et ce, au coût de 9 768,27 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois de janvier 2013 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	5	233 000 \$	233 000 \$

2013-76**POSTE D'ADJOINT À L'INSPECTION ET PRÉPOSÉ À LA COUR MUNICIPALE: RÉSULTAT DE L'AVIS D'AFFICHAGE ET NOMINATION**

CONSIDÉRANT les besoins du service d'Inspection ainsi qu'à la cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation des besoins de ces deux services, il y a lieu de réorganiser le travail et de répartir les tâches à effectuer;

CONSIDÉRANT qu'après consultation auprès du Syndicat, ce dernier a approuvé l'horaire et que la classification reste à établir;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu ce qui suit :

- › Qu'un nouveau poste soit créé et porte le titre de : « Adjoint à l'inspection et préposé à la cour municipale », faisant partie de la division Administration et Loisirs et dont le lieu de travail est situé à l'Hôtel de ville;
- › Que suite à l'avis d'affichage, il a été constaté qu'aucun employé permanent n'est intéressé par la fonction ;
- › Que madame Josée Vaillancourt soit nommée « adjointe à l'inspection et préposée à la cour municipale » à compter du 25 février 2013, et ce, au taux horaire d'un emploi de la classe établie, le tout, selon la convention collective la régissant.

Adoptée.

2013-77**RECONNAISSANCE DU LOT NUMÉRO 5 004 260 COMME RUE PRIVÉE**

CONSIDÉRANT la demande de Julie Thiboutot et François Lemelin de faire reconnaître par la Ville d'Asbestos le lot numéro 5 004 260 comme une rue privée;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont comme projet de construire une nouvelle maison sur le lot adjacent à ce lot;

CONSIDÉRANT que selon les règlements municipaux, les conditions d'émission d'un permis de construction exigent entre autre que le terrain visé par les travaux soit adjacent à une rue publique ou une rue privée;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement pour les lots en question a fait l'objet d'une étude du service d'inspection et est conforme à la réglementation de lotissement;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de reconnaître le lot portant le numéro 5 004 260 comme une rue privée, tel que montré au plan ci-dessous.



- › Que par cette reconnaissance, il est convenu que la municipalité ne fera pas l'entretien de cette rue, lequel est à l'entière charge des propriétaires.
- › Que par cette reconnaissance, il est également convenu que les véhicules des services publics peuvent se retourner dans l'entrée de cour des propriétaires au besoin et que la Ville remettra les lieux dans leur état initial en cas de bris.
- › Qu'une modification au plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos soit prévue en ce sens.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement constituant un comité aviseur relatif à l'environnement

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement constituant un comité aviseur relatif à l'environnement pour la Ville d'Asbestos, plus précisément en ce qui a trait au développement durable, aux matières résiduelles et aux gaz à effet de serre.

Règlement abrogeant le règlement numéro 2010-170 - Marche au ralenti des véhicules à moteur

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement abrogeant le règlement numéro 2010-170 relatif à la marche au ralenti des véhicules à moteur sur le territoire d'Asbestos afin de l'intégrer au règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Règlement modifiant et ajoutant certains articles au règlement numéro 2010-172 relatif à la circulation et au stationnement

La conseillère Nicole Forgues donne avis de motion qu'à une prochaine séance, elle proposera ou fera proposer un règlement modifiant et ajoutant certains articles au règlement numéro 2010-172 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire d'Asbestos.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › Un citoyen désire avoir des précisions sur le règlement sur la marche au ralenti et l'application par la Sûreté du Québec.

2013-78

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le conseiller Jean Roy soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- › La conseillère Nicole Forgues et le conseiller Jean Roy parle brièvement de leur rencontre avec le ministre Réjean Hébert.
- › La conseillère Nathalie Durocher invite la population d'Asbestos à participer au défi santé 5-30.
- › Le conseiller Alain Roy parle du concept d'acceptabilité sociale de projets majeurs.
- › Monsieur le maire Hugues Grimard annonce que le plan d'action pour le fonds de 50 millions \$ a été envoyé à la ministre.

2013-79

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 25.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE